



Saint-Hubert, le 25/02/2026

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communal qui aura lieu le :

05 mars 2026 à 20h00 à la salle communale, rue Général Dechesne

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026

Conformément aux articles 48 et 49 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 est approuvé;

Parc à gibier

2. Prise d'acte - présentation du projet de redynamisation du parc à gibier de Saint-Hubert

PRISE D'ACTE

Présentation par l'auteur de projet et Idelux PP du projet modifié de redynamisation du parc à gibier.

3. CREAVES - autorisation d'aménagement du Centre de Revalidation des Espèces Vivant naturellement à l'Etat Sauvage sur le site du Parc à gibier de Saint-Hubert

APPROBATION

d'un accord sur les projets d'aménagements des installations communales sises sur le site du Parc à gibier de Saint-Hubert et mises à disposition de l'asbl CRAOAC dans le cadre de l'exploitation d'un centre CREAVES ;

les aménagements portent sur

- Techniques spéciales
- Eau

- Électricité
- Chauffage
- Dépose et évacuation de la toiture existante
- Fourniture et pose d'une toiture isolée
- Isolation des murs périphériques
- Fourniture et pose de cloison en plaque de plâtre
- Fourniture et pose de porte coulissante à intégrer dans les murs
- Fourniture et pose de châssis vitrés avec vitres coulissantes à intégrer dans les murs
- Fourniture et pose d'un conduit pour évacuation fumée du poêle à pellet
- Fourniture et pose des conduites d'eau
- Lot électricité
- Enduisage et mise en peinture des murs
- Fourniture et pose de plinthes
- Plafond - création des zones de rangement au-dessus des deux portes d'entrées
- Plafond - création d'un plafond intégrant les luminaires
- Revêtement de sols

CPAS

4. CPAS Bl2026

APPROBATION

Du Bl26 du CPAS

Service ordinaire :

* Total des dépenses : 7.847.633,59 €

* Total des recettes : 7.847.633,59 €

Service extraordinaire :

* Total des dépenses : 377.500,00 €

* Total des recettes : 7.847.633,59 €

Intervention communale : 1.098.585,42€

Finances et fiscalité

5. Création d'une commission budgétaire

APPROBATION et DESIGNATION

De la création d'une commission budgétaire dont mes membres sont désignés suivant le principe de la clé d'Hondt

7 membres, hors échevin des finances et président du CPAS qui font partie d'office de la Commission

2 représentants du groupe Dyn@m'IC

1 représentant du groupe Borq et Village

1 représentant du groupe Agissons Ensemble

3 représentants du groupe CAP

6. Suppression de la prime communale à l'achat

APPROBATION

de de la suppression la prime communale à l'achat

7. Suppression de la prime communale à la construction

APPROBATION

de la suppression la prime communale à la construction

8. Règlement redevance d'occupation de la salle Notre Dame de Vesqueville - Exercices 2026-2031

APPROBATION

du règlement harmonisé suite à l'approbation du règlement redevance de la salle communale et la Salle Planchard

Capacité salle Notre Dame: 80 personnes

Tarifs proposés:

1) ASBL:

7.50 euros / heure

75 euros / jour

150 euros / we

2) Privé:

15 euros / heure

150 euros / jour

300 euros / we

Tarifs charges comprises

9. Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - Exercices 2026 à 2031

APPROBATION

D'une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

Sont visés les immeubles bâtis, structurellement destinés au logement ou à l'exercice d'activités économiques de nature industrielle, artisanale, agricole, horticole, commerciale, sociale, culturelle ou de services, qui sont restés inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période minimale de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier :

- 1ère taxation : 100 € par mètre courant de façade
- 2ème taxation consécutive : 140 € par mètre courant de façade
- à partir de la 3ème taxation : 180 € par mètre courant de façade
- à partir de la 4ème taxation : majoration de 10% par année

Développement rural

10. Opération de développement rural / Rapport annuel 2025

APPROBATION

Du rapport annuel 2025 de l'Opération de développement rural

11. PCDR / Modification de la composition de la Commission locale de développement rural (CLDR)

APPROBATION

de la modification de la composition de la Commission locale de développement rural (CLDR) et des nouveaux membres

Energie et environnement

12. Rapport 2025 de la Commission Locale de l'Energie

PRISE D'ACTE du rapport annuel 2025 de la Commission Locale de l'Énergie

13. Conseillers en énergie – rapport d'avancement final 2025 – Ville de Saint-Hubert.

APPROBATION

Du rapport d'activités 2025 du Conseiller Énergie communal, au prorata de son activité (jusqu'au 1er mai 2025)

14. Validation du nouveau Plan Energie Climat remplaçant le Plan d'Action Energie Durable - Climat

APPROBATION

du remplacement du "Plan d'Action Énergie Durable - Climat" (PAEDC) de la Ville de Saint-Hubert par le "Plan Énergie Climat"

Règlements

15. Règlement des mérites sportifs et du mérite culturel et artistique - Adaptation

APPROBATION

Les prix des mérites sportifs et du mérite culturel et artistique sont attribués chaque année sur base d'actions réalisées l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) de l'année précédente.

Les prix récompenseront les catégories suivantes pour l'exercice 2025 (modification apportée par rapport aux éditions précédentes) :

- Mérite sportif individuel ;
- Mérite sportif individuel espoir (18 ans max.) ;
- Mérite sportif collectif ;
- Mérite sportif collectif espoir (18 ans max.) ;
- Mérite culturel et artistique.

Les candidatures doivent être remises contre accusé de réception au Collège communal pour le 15 mai de chaque année.

La Commission se réunira durant la seconde quinzaine du mois de mai pour délibérer.

Les récompenses communales seront constituées d'un chèque-cadeau d'une valeur de 100,00 € à valoir dans un magasin de la Commune de Saint-Hubert et d'un diplôme. Les clubs / groupes mis à l'honneur pourront rentrer une facture acquittée d'une valeur minimale de 100,00 €. La Commune interviendra à hauteur maximale de 100,00€, versés sur le compte du club / groupe.

16. Modification du règlement terrasses

APPROBATION

De la mise à jour du règlement des terrasses Horeca

- Suppression des références à la Rénovation urbaine
- Modification du point "Structure, plancher et revêtement de sol"
- Modification du point "Parasols"
- Modification du point "Bannes"
- Modification du point "Chauffage extérieur"
- Modification de la périodicité des demandes d'autorisation et des durées d'autorisation (5 ans)

Bien-être animal

17. Régime d'aide aux communes dans le cadre du bien-être animal - Plan d'action pour l'année 2026

APPROBATION

Des actions à mener en 2026 dans le cadre du bien-être animal

- Trappage et stérilisation des chats errants sur le territoire ;
- Animation "prévention morsure" dans les écoles ;
- Salon du bien-être animal organisé par le CCBEA ;
- Réunion mensuelle des membres du CCBEA ;
- Projet de mise en place d'un parc canin ;
- Réalisation et distribution d'autocollant préventif pour la présence d'animaux en cas d'incendie ;
- Mise à disposition d'abri à chat errant pour l'hiver ;

Possibilité d'obtenir une subvention entre 3.000 et 5.000 euros de la RW

RSI

18. Royal Syndicat d'initiative - demande d'avis dans le cadre de la demande de certification en tant qu'office du tourisme

APPROBATION

De la remise d'avis favorable sur le dossier de certification du Royal Syndicat d'Initiative en Office du Tourisme

Représentations

19. Commission Paritaire Locale dans l'Enseignement Officiel Subventionné – Remplacement d'un représentant

PRISE D'ACTE

Du remplacement de Monsieur Didier NEUVENS (devenu représentant effectif) comme membre suppléant par Madame Laura DEVEL

20. Info aux conseillers

HUIS-CLOS

Pour le Collège,

Le Directeur Général

Le Bourgmestre

Frédéric LEROY

Didier NEUVENS